

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Monique Lépine, Jean-Pierre Moras, Marie-Christine Sellier, Nicole Besson, Alex Ageron,

Absents excusés : Liliane Fernandez à donner pouvoir Marie-Christine Sellier - Céline Dugua a donné pouvoir à Monique Lépine -

Stéphane Stintzy, Anthony Vallet, Barbara Gagne, Frédéric Boissonnet

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire, après avoir rappelé l'ordre du jour auquel une délibération est rajoutée (avenant à la convention 2015/2017 CDG 07), soumet le PV de la dernière réunion aux membres du conseil municipal. Il n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

1/ Extension du système de Vidéo Protection

- **Demande de subvention au titre de la DETR 2018 et auprès de la région Rhône Alpes Auvergne**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la prévention des actes de délinquance et de vandalisme et afin de faciliter les recherches de la police et gendarmerie dans leurs enquêtes, monsieur le maire propose d'améliorer techniquement le système déjà en place au pont (point stratégique d'entrée et sortie du territoire) et d'étendre le dispositif à 2 nouveaux sites :

- Les abords de l'hôpital local
- à hauteur du pavillon du tourisme pour couvrir les sorties du parking quai sud

Monsieur le maire explique que le montant prévisionnel est estimé à 25 042.41 euros HT soit 30 050.89 TTC

Monsieur le maire explique que le projet est susceptible d'être subventionné dans le cadre de la DETR 2018, il présente le Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Extension du système vidéo :	25 042.41	DETR 50 % :	12 521.00
TVA : 20 % :	5 008.48	REGION 35 % :	8 765.00
		Fonds Propres :	8 764.89
TOTAL TTC :	30 050.89	TOTAL TTC :	30 050.89

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer :

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéo sur la commune de Serrières pour un montant estimé à **25 042 euros HT**

ACCEPTE le plan de financement proposé

SOLLICITE une subvention au titre de la **DETR 2018** au taux de **50 %**

SOLLICITE une subvention auprès de la **Région Rhône Alpes Auvergne** à hauteur de **35 %**

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant au projet

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

2- Demande de subventions

1/ Demande de subvention exceptionnelle de la FNACA

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Président du comité de la FNACA Serrières-Sablons-Limony-Peyraud, qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du congrès départemental du 24 mai prochain. Le coût de l'organisation de cette manifestation est estimé à 14 400 € et le plan de financement laisse apparaître un déficit de 1 100 €.

Monsieur le maire propose d'allouer la somme de 275 € représentant un quart du reste à financer. **ACCEPTE** à l'unanimité.

2/ Demande de subvention de la MFR de Richerenches (84) : refusée

3/ Demande de subvention de l'association régionale des sourds Drôme et Ardèche : refusée

3/ CC ANNONAY RHONE AGGLO

Syndicat Intercommunal enfance et jeunesse – Avis du conseil sur la modification des Statuts :

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 L.5211-17 et L 5216-7

Vu l'arrêté préfectoral N° 07-2016-06-24-006 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse,

Vu la délibération N°2017-368 d'Annonay Rhône Agglo en date du 28 septembre 2017 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

Vu la délibération N°2017-31 du SI Enfance et Jeunesse en date du 13 décembre 2017, portant modification des statuts du Syndicat,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2017 approuvant le projet de Statuts d'Annonay Rhône Agglo du 28 septembre 2017,

Monsieur le maire rappelle le projet de modification de statuts d'Annonay Rhône Agglo, prévoyant la mise en œuvre d'une politique en faveur de la petite enfance et du soutien à la fonction parental en lieu et place de ses communes membres.

Il expose qu'il revenait au conseil Syndical Intercommunal Enfance Jeunesse de constater ce transfert de compétences par ses communes adhérentes à Annonay Rhône Agglo

Par ailleurs, monsieur le maire rappelle la suppression des Temps d'Activités Périscolaires dans les communes adhérentes à la compétence optionnelle « rythmes éducatifs et scolaires » imposait également de constater cette réduction du périmètre des compétences par révision statutaire.

Monsieur le maire présente le projet de révision des statuts adoptés par le conseil syndical le 13 décembre 2017.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être approuvée par délibérations concordantes prévues par la loi :

- soit les 2/3 des communes, représentant la moitié de la population
- soit la moitié des communes représentant les 2/3 de la population

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

- Dans les 2 cas l'accord des conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population est requis

Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois à compter de la date de notification du projet de statuts par le Président du Syndicat pour délibérer, l'absence de délibération vaut avis favorable

Monsieur le maire présente plusieurs scénarios intégrant les modifications statutaires et le coût revenant à chaque commune. Les statistiques de fréquentation des enfants de Serrières étant bien faible (3 %) par rapport à la participation minimum demandée.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité **EMET un avis défavorable** au projet de statuts du syndicat intercommunal Enfance et Jeunesse, annexés à la présente délibération, dans les termes de la délibération du conseil syndical du 13 décembre 2017.

4/ ADN

- Implantation du local et mise à disposition du foncier

Monsieur le maire rappelle que le projet du syndicat mixte ADN qui a pour objectif l'accès au numérique pour tous avec l'installation de la fibre sur l'ensemble du département de l'Ardèche et la Drôme. Il rappelle que la commune a été sollicitée pour l'implantation d'un local technique. Le conseil municipal, lors de sa réunion du 20 novembre 2017, à valider un emplacement au sud de Serrières sur la parcelle communale B 267.

Les études techniques sont toujours en cours, un pré-piquetage a été demandé, il faudra aussi réfléchir sous quelles conditions le terrain sera mis à disposition (vente, une convention d'occupation du domaine, etc.)

5/ AVENANT à la convention 2015-2017 entre la commune et le CDG 07 et relative aux dossiers CNRACL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la convention signée entre le CDG07 et la commune jusqu'au 31 décembre 2017 et relative aux missions facultatives déléguées au CDG07 concernant les dossiers CNRACL.

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant qui proroge la durée de la convention précitée jusqu'au 31 décembre 2018 dans l'attente d'une nouvelle convention.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité : **ACCEPTE** les termes de l'avenant présenté et **AUTORISE** monsieur le maire à le signer.

Concernant la gestion du personnel monsieur le maire explique qu'une réflexion est en cours avec la commune de Limony sur la mutualisation du personnel et du matériel.

6/ BUDGET 2018

Monsieur le maire donne une première liste de travaux à inscrire au budget 2018

- 2ème phase de remplacement des ampoules de l'éclairage public
- Réfection de la cour de l'École Maternelle
- Acquisition de terrains le long de la voie ferrée rue du 19 mars, environ 230 m² à 10 € le m²
- Remplacement du matériel informatique de la mairie et acquisition de nouveau matériel pour l'école primaire (« plan numérique)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX /VOIRIE/ ASSAINISSEMENT

- **1 : Point sur les travaux :**

Pierre-Yves BOUDIN donne le montant estimatif du coût pour la création des toilettes au jardin public soit environ 4 500 €. Ces travaux seront effectués en régie par les employés communaux.

Un candélabre heurté par un automobiliste, place de la fraternité, sera changé par l'entreprise Grenot pour 1 661 €

- **2 : Assainissement / projet STEP :**

Monsieur le maire informe le conseil de la prochaine réunion sur le projet STEP avec les services de la CC Annonay Rhône Agglo, les représentants de la commune de Serrières et de Limony, les cabinets d'études, le Maître d'œuvre, mercredi 21 février.

Monsieur le maire évoque également la rencontre avec monsieur le Sous-Préfet de Tournon en mairie de Limony, lequel a réaffirmé le soutien de ses services pour le projet de construction de la STEP ainsi que sur le projet de lotissement dans la zone de Vernat.

AFFAIRES SCOLAIRES /PETITE ENFANCE

- Monsieur le maire informe officiellement l'assemblée de la fermeture d'une classe à l'Ecole publique à la rentrée de septembre 2018 suite à la visite de l'inspectrice le 16 janvier dernier.
- Invitation à l'assemblée de l'OGEC le vendredi 9 février.

CULTURE PATRIMOINE

- **Musée des Mariniers :**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier Monsieur Breyse, président des amis du musée, souhaitant faire le point sur les actions passées et futures de l'association et notamment sur le plan financier, relationnel avec la commune, sur l'avenir du musée et la programmation des manifestations en 2018. Monsieur le maire propose de le recevoir en mairie pour discuter sur les différents sujets évoqués dans ce courrier.

FETES SPORT ET LOISIRS

- **Marche semi nocturne :**

Alex Ageron rappelle que le comité des fêtes organise sa marche semi nocturne samedi 3 mars départ base de loisirs, Inscription à partir de 18 h. Il demande des volontaires pour venir en aide aux membres du comité (balisage, point ravitaillement, etc)

- **Matinée Harley :**

Elle aura lieu le dimanche 15 avril, la buvette sera tenue par le comité des fêtes

- **Foire de printemps :**

Elle est fixée au dimanche 6 mai

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

DIVERS

- **Repas CCAS :**

Plus de 70 convives ont apprécié la grillade marinière servie au restaurant l'Helvetia cette journée a été animée par Fred kholer musicien.

- **Projet Lotissement :**

Monsieur le maire explique qu'il a reçu les représentants de d'Ardèche Habitat et Nexity (le nouveau directeur financier ainsi que monsieur Brunet) pour faire le point sur le projet lotissement et connaître leur intention sur la suite à donner au projet. Une réponse sur leurs conditions d'intervention devra être connue fin février.

- **Cession crèche :**

La cession n'a pas pu être signée, en effet il manque encore quelques éléments à inclure dans l'acte de vente.

- **Garages et parking des co-propriétaires :**

Les employés ont terminé la construction de mur de clôture et posé le grillage.

La séance est levée à 20 h 45